

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT DEUX

Le 15 Septembre à 19 h00

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 08 septembre 2022

Présents: M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, Mme MONTANES Véronique, M GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie, Mme PONCET Sylvie, M VALENTIN Alain, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc (19h07), Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCASSE Guillaume, M. MORIER Yves, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 38

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme BOURNEZ Christine, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, M LE PAGE Clément, Mme JOLY Michelle, Mme CARRENO Mercédès, M AUBRET Alain remplacé par M MORIER Yves, Mme LARDET Anne Sophie

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à Mme MONTANES Véronique, M BERTHELIER Bruno à M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à M HERTZOG Etienne, M LAPALLUS Marc à M CHIGNIER Bernard, M BUTAUD Jean Charles à Mme GASDON Christine, Mme JOLY Michelle à M LAMARQUE Michel, Mme CARRENO Mercédès à M VALORGE René

Election d'un secrétaire de séance : M GROSDENIS Henri, (Arcinges)

N°2022/N°141

OBJET : PVD - RENOUELEMENT DU CONTRAT DE PROJET PETITES VILLES DE DEMAIN

Monsieur DUBUIS, Vice-président en charge des ressources humaines, rappelle aux conseillers communautaires que la ville de Charlieu a été désignée lauréate au programme petites villes de demain avec le soutien de l'intercommunalité, un contrat de projet avec était ouvert pour 18 mois avec un financement de l'Etat à 75 % et un partage du reste à charge résiduel entre la ville centre et l'intercommunalité à part égale.

L'Etat demande et finance le suivi du projet par un chef de projet Petites villes de demain. L'attribution d'un cofinancement du poste engage au respect de certaines conditions notamment de mise en œuvre de certaines missions. Le chef de projet rend notamment compte de ses travaux par la production de rapports transmis aux membres du comité de projet. Un temps complet a été dédié à cette mission et ce pour les 18 premiers mois. Après déduction des aides de l'Etat le résiduel a été financé à part égale entre Charlieu Belmont Communauté et la ville de Charlieu. La convention d'adhésion a servi de justificatif afin que Charlieu Belmont Communauté, collectivité porteuse du poste, demande le remboursement de sa part à la ville à la fin de chaque année civile concernée (avec éventuellement un réajustement en fin de contrat une fois les subventions perçues). Les frais de poste comportent le traitement chargé, les frais de déplacements, les frais de formation.

Lors de la première période de 18 mois écoulée, la mission du chef de projet a consisté à préparer en lien avec de nombreux partenaires et via l'animation du comité de pilotage une convention cadre. Celle-ci sera prochainement signée par la communauté de communes avec l'Etat, la Ville de Charlieu lauréate PVD, le label sites et cités remarquables, l'ANAH. Dans cette convention, la plupart des actions transversales englobe l'intercommunalité et 3 secteurs ORT, Opération de Revitalisation du Territoire, sont définis (Charlieu, Pouilly sous Charlieu, Belmont de la Loire

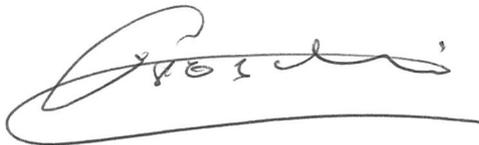
Pour la nouvelle période qui s'ouvre M. le Président propose de poursuivre le contrat de projet comme suit :

Durée prévisible du projet ou de l'opération identifiée	Nbre d'emploi	⇒ Emploi et catégorie hiérarchique	Nature des fonctions	Temps de travail hebdo.
Du 15 octobre 2022 au 14 avril 2024	1	Chef(fe) de projet Petites Villes de Demain Catégorie B à A selon le profil des candidats	Pilotage, conception de stratégie et programmes d'actions, coordination des acteurs + CRTE	35h00

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide le principe du renouvellement pour 18 mois du contrat de projet chef(fe) de projet PVD
- Autorise Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires (notamment établir et signer les conventions) et à solliciter le financement du poste à l'Etat (sur la base de la convention cadre à venir) et à la ville de Charlieu (convention spécifique),
- Dit que la dépense et les recettes seront prévues au budget principal en section de fonctionnement.

Le secrétaire de séance
Représentant de la commune de Arcinges
M Henri GROSDENIS



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20220915-N2022-141-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/09/2022